



Attribution 2018 au Président-Directeur Général

Le Conseil d'Administration de Danone, lors de sa réunion du 26 juillet 2018, a décidé, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, d'attribuer à Monsieur Emmanuel FABER, Président-Directeur Général, des actions de performance « GPS » (Group Performance Shares).

1. Rappel des principes de rémunération applicables

Les principes de rémunération du Président-Directeur Général sont en cohérence avec ceux appliqués aux membres du Comité Exécutif et à environ 1.500 cadres dirigeants dans le monde.

La rémunération de ces cadres dirigeants se décompose en deux éléments distincts :

1.1 Rémunération fixe et variable annuelle

- Une rémunération fixe, revue à échéances pluriannuelles, conformément au Code AFEP-MEDEF, et qui tient compte de l'expérience et du niveau de responsabilité du bénéficiaire ; et
- Une rémunération variable annuelle, octroyée sous condition de performance, déterminée sur la base d'objectifs économiques, sociaux et managériaux dont les pondérations sont publiées dans le Document de Référence et qui est calculée par rapport à des critères quantifiables et qualitatifs objectifs et chiffrés. La clef de répartition de chaque catégorie de critères servant pour la part économique est par ailleurs elle-aussi publiée dans le Document de Référence.

En ce qui concerne le Président-Directeur Général, le plafond de sa rémunération variable annuelle reste limité à 200% de sa rémunération fixe sans minimum ni plancher garanti ; ce plafond s'appliquant aussi bien à la part variable qualitative qu'à la part quantifiable.

1.2 Rémunération variable moyen et long terme

Une rémunération variable moyen terme, sous la forme de GPU (Group Performance Units)

Ce programme de rémunération variable sur trois ans est fondé notamment sur les objectifs de Danone. Ainsi l'objectif 2018 des GPU 2016, fixé par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, est la croissance du BNPA courant à taux de change constant (hors effet de la transaction Yakult) d'au moins 10%, donnant lieu à valorisation de cette condition à 10 € si cet objectif est atteint et à 0 € à défaut.

Pour mémoire, cette condition sera applicable aux 20.000 GPU 2016 attribués au Président-Directeur Général.

Il est également rappelé, que pour 2018, dans le cadre de la simplification de la rémunération du Président Directeur Général, celui-ci ne recevra aucun GPU, comme en 2017.

Une rémunération variable long terme, sous la forme de GPS

Les GPS sont des actions de Danone soumises en intégralité à des conditions de performance pluriannuelles incluant pour la première fois une condition environnementale.

Ces conditions (détaillées dans le Document de Référence 2017 à la section 6.4 *Détails des plans de rémunération long terme et pluriannuelle*, pages 264 et suivantes, disponible sur le site Internet www.danone.com) pour les GPS 2018 sont les suivantes :

- à hauteur de 50%, une condition de performance externe portant sur la croissance moyenne du chiffre d'affaires de Danone en données comparables, sur une période de trois ans (2018, 2019 et 2020) par rapport à la médiane de la croissance organique moyenne des chiffres d'affaires d'un panel de pairs et pouvant donner lieu à une atteinte variable en fonction de la performance entre la médiane (90% des actions soumises à cette condition) et au-dessus de 120% de la médiane (110% des actions soumises à cette condition) selon une échelle progressive linéaire entre 100 et 120% de la médiane ;
- à hauteur de 30%, une condition de performance interne portant sur l'atteinte d'un niveau de *Free Cash-Flow* supérieur à 6 milliards d'euros sur une période de trois ans à savoir 2018, 2019 et 2020 et pouvant donner lieu à une atteinte variable en fonction du niveau du *Free Cash-Flow* entre 6 milliards d'euros (0%) et 6,5 milliards d'euros (100%) ; et
- pour la première fois, à hauteur de 20%, une condition environnementale externe fondée sur les niveaux attribués par CDP au titre de son programme « *Climate Change* » pour Danone en 2019, 2020 et 2021 (tenant compte notamment de la performance environnementale de Danone au titre des exercices 2018, 2019 et 2020), et pouvant donner lieu à une atteinte variable en fonction du nombre d'années de classement au niveau Leadership (0% lorsque Danone est classé au niveau Leadership sur une seule année, 50% lorsque Danone est classé au niveau

Leadership sur 2 années et 100% lorsque Danone est classé au niveau Leadership sur 3 années).

2. Une attribution nominale de 34.475 GPS au Président-Directeur Général décidée le 26 juillet 2018

Cette attribution de GPS s'inscrit dans le cadre de l'autorisation délivrée pour un an lors de l'Assemblée Générale du 26 avril 2018. Cette attribution nominale est susceptible de varier en fonction du niveau d'atteinte des conditions décrites ci-dessus et pourra, en cas d'atteinte maximale des conditions de performance, notamment celle relative au chiffre d'affaires, s'élever à 36.199 actions.

Pour de plus amples informations sur les rémunérations des mandataires sociaux de Danone, il convient de se référer au Document de Référence 2017 déposé auprès de l'AMF et consultable sur le site www.danone.com.

3. Constatation de la livraison des GPS 2014 à M. Emmanuel FABER

Il est rappelé que le 24 juillet 2014, 36.000 GPS avaient été attribués à M. Emmanuel FABER

Le Conseil d'Administration a constaté l'atteinte des deux conditions de performance relatives à ces GPS.

En conséquence, le 25 juillet 2018, l'ensemble des GPS 2014 ont été livrées à M. Emmanuel FABER.